



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

8 juin 2020

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue par conférence téléphonique, le lundi 8 juin 2020 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Clifford Lancaster, les conseillères Céline Bourbeau et Cathy Varnier, les conseillers Guy Boutin, Charles Mallette et Gérard Tremblay, le directeur général Rémi-Mario Mayette ainsi que le directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry; chacun des participants à la présente séance s'identifiant individuellement.

PROJET D'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
Le 8 juin 2020 à 19 h

1. Ouverture de la réunion
 - 1.1. COVID-19 (Pandémie du coronavirus) - Séance à huis clos - Résolution
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mai 2020
4. Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe
5. Présentation des organismes et période de questions
6. Service récréatif
 - 6.1. Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport – Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique – Projet du parc Gouin – phase 2 – Avis
 - 6.2. Compresseur à l'aréna – Remplacement du joint d'étanchéité mécanique – Soumissions reçues
 - 6.3. Gouvernement du Québec – Camps de jour – Accès aux infrastructures des établissements scolaires
7. Gestion et administration
 - 7.1. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
 - 7.1.1. Tracteur John Deere – Disposition d'actif
 - 7.1.2. Parc industriel - Coupe de bois – Soumissions reçues
 - 7.1.3. Échantillonneur automatique pour les eaux usées – Soumissions reçues
 - 7.1.4. Nettoyage des puisards – Soumissions reçues
 - 7.1.5. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Demande d'aide financière
 - 7.1.6. Parc industriel - Cartographie et caractérisation de deux milieux humides – Mandat



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

- 7.1.7. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation - Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, sous-volet 1.1 – Travaux de renouvellement de conduites – Aide financière
- 7.1.8. Infrastructure Canada – Renouvellement de conduites – Exigences en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact et de l'obligation de consulter les peuples autochtones
- 7.1.9. Groupe Synergis – Mesure de boues et évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés – Offre de services
- 7.1.10. Asphaltage sur diverses rues – Appel d'offres – Lancement
- 7.1.11. Souffleur pour le Walker – Appel d'offres – Lancement
- 7.1.12. Camion avec benne versante – Appel d'offres – Lancement

- 7.2. Administration – Direction générale
 - 7.2.1. Crise du COVID-19 (Coronavirus) – État de la situation
 - 7.2.2. Syndicat national des employés de la Ville de Richmond – Fête du Canada – Demande
 - 7.2.3. MRC du Val-Saint-François – Projet de règlement régional no. 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François et Effet de gel durant le processus d'adoption du règlement
 - 7.2.4. MRC du Val-Saint-François - Règlement régional no. 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François et Effet de gel durant le processus d'adoption du règlement – Résolution pour la désignation du technicien en foresterie de la MRC du Val-Saint-François
 - 7.2.5. MRC du Val-Saint-François – Projet de règlement no. 2020-02 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin d'harmoniser les dispositions sur les coupes forestières avec le nouveau règlement régional concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés de la MRC du Val-Saint-François
 - 7.2.6. R.G.M.R. du Bas Saint-François – Enfouissement – Proposition
 - 7.2.7. 338, rue Cleevemont – Remplacement des fenêtres
 - 7.2.8. Comité de promotion industrielle de la zone de Richmond – Local à la halte routière – Non-renouvellement du bail
 - 7.2.9. Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (décret no. 403-2019) – Engagement de la Ville visant l'acquisition de la propriété sise au 23, rue Wilfrid - Résolution



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

- 7.3. Police, incendies et sécurité civile
 - 7.3.1. Sécurité publique Québec - Paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec – Report des échéances
8. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
 - 8.1. Centre d'art de Richmond – Dette du Centre d'art envers la Ville de Richmond
 - 8.2. M. François Daigle – Projet « Adolescents actifs » - Demande d'aide financière
 - 8.3. École secondaire régionale de Richmond – Cérémonie de graduation des finissants – Demande d'aide technique
 - 8.4. Journal Actualités/L'Étincelle – Fête Nationale et Fête du Canada – Offre de publicité
9. Correspondances diverses
 - 9.1. Tourisme Cantons-de-l'Est – Reprise sécuritaire de l'industrie et mesures financières de soutien prévues par le gouvernement du Québec
10. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
11. Factures à être approuvées par le conseil municipal – Principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
12. Affaires nouvelles
 - 12.1. Travaux rue Belmont
 - 12.2. Terrains vacants – Hautes herbes
 - 12.3. COVID-19 en Estrie – Visioconférence
 - 12.4. Grand défi Pierre Lavoie
13. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

1.1. COVID-19 (Pandémie du coronavirus) - Séance à huis clos - Résolution

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 du Gouvernement du Québec qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 du Gouvernement du Québec qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 6 mai 2020;

2020-06-08-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 du Gouvernement du Québec qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 du Gouvernement du Québec qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 du Gouvernement du Québec qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 du Gouvernement du Québec qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 du Gouvernement du Québec qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

(Adoptée)

2020-06-08-02

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-06-08-03

3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mai 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mai 2020 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)



4. RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le maire fait lecture du rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe reproduit ci-dessous.

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, je fais rapport aux Richmondaises et Richmondaïes des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2019, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Pour l'exercice financier non consolidé terminé le 31 décembre 2019, les revenus de la municipalité totalisent 5 125 630 \$ contre des dépenses de 5 688 323 \$ générant un déficit de 562 693 \$. À ce déficit, il faut affecter les activités de fonctionnement nettes qui se chiffrent à 493 815 \$, laissant un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 68 878 \$.

Au cours de l'exercice 2019, la municipalité a payé les quotes-parts suivantes à même son budget d'opérations :

- *MRC du Val-Saint-François : 213 695 \$*
- *Sûreté du Québec : 205 520 \$*
- *Service de sécurité incendie : 195 799 \$*

Le surplus accumulé se chiffre à 987 033 \$. Une bonne partie de cette somme sera affectée au cours des prochaines années à la réfection des rues.

Rémunération des élus

Par souci de transparence, permettez-moi de vous faire part de la rémunération des élus au cours de l'année 2019. La rémunération du maire a été de 18 147 \$, tandis que les conseillers ont reçu 6 065 \$. À ces montants, s'est ajouté, au salaire du maire, la somme de 9 073,50 \$ et à celui des conseillers 3 032,50 \$ et ce, à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction. Le maire suppléant reçoit une allocation mensuelle supplémentaire de 76,50 \$. Enfin, les élus reçoivent une allocation de 70 \$, pour les ateliers de travail auxquels ils participent, à laquelle s'ajoute un dédommagement de 35 \$. Les membres du conseil ne reçoivent aucune autre allocation de dépenses, à part celles relatives aux frais de représentations préalablement autorisées par le conseil municipal.

D'autre part, la présence du maire aux réunions du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François lui vaut une rémunération de 103,07 \$ par réunion et une rémunération additionnelle de



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

233,18 \$, à titre de membre du comité exécutif de la MRC du Val-Saint-François pour chacune des réunions de ce comité.

En terminant, je tiens à souligner que la santé financière de la municipalité se porte très bien, grâce à des normes de gestion rigoureuses et à des efforts d'amélioration continus.

Soyez assurés que votre conseil municipal continuera à planifier efficacement dans le but d'offrir les meilleurs services possibles tout en respectant la capacité de payer de nos citoyennes et citoyens.

Merci de votre confiance !

*Bertrand Ménard,
maire*

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se déroulant à huis clos, aucun citoyen n'est donc présent.

6. SERVICE RÉCRÉATIF

6.1. Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport - Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique - Projet du parc Gouin - phase 2 - Avis

Le directeur général fait part d'une correspondance reçue du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, à l'effet que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a analysé tous les projets qu'il a reçus dans le cadre de cet appel de projets et qu'à la suite de cet examen, le projet du parc Gouin - phase 2 n'a pas été retenu.

6.2. Compresseur à l'aréna - Remplacement du joint d'étanchéité mécanique - Soumissions reçues

ATTENDU QUE le directeur du Service récréatif a procédé à un appel d'offres pour l'achat d'un joint d'étanchéité mécanique pour le compresseur à l'aréna;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants:

Soumissionnaires	Prix
CIMCO Réfrigération	2 559,93 \$, taxes en sus
Carmichael	6 460 \$, taxes en sus

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir la soumission de CIMCO



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

Réfrigération au montant de 2 559,93 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un joint d'étanchéité mécanique pour le compresseur à l'aréna. (Adoptée)

6.3. Gouvernement du Québec - Camps de jour - Accès aux infrastructures des établissements scolaires

Le directeur général fait part d'une correspondance reçue du Gouvernement du Québec informant que, dans le cadre de la reprise graduelle des activités, l'ouverture des camps de jour se fera dans toutes les régions, à compter du 22 juin, et confirmant l'accès sans frais aux infrastructures des établissements scolaires, et ce, pour l'ensemble de la période estivale.

7. GESTION ET ADMINISTRATION

7.1. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux

2020-06-08-05

7.1.1. Tracteur John Deere - Disposition d'actif

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à la vente du tracteur John Deere et à signer tous documents donnant effet à la présente. (Adoptée)

2020-06-08-06

7.1.2. Parc industriel - Coupe de bois- Soumissions reçues

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accepter la proposition de M. Jean-François Grondin de la compagnie 9092-1495 Québec inc. pour le droit de coupe de bois dans le parc industriel au coût de 10 000 \$. (Adoptée)

2020-06-08-07

7.1.3. Échantillonneur automatique pour les eaux usées - Soumissions reçues

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir la soumission de PR'eautech pour l'achat d'un échantillonneur portatif automatique pour les eaux usées au montant de 4 474 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2020-06-08-08

7.1.4. Nettoyage des puisards - Soumissions reçues

ATTENDU QUE le directeur du Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour le nettoyage des puisards;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants:



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

Soumissionnaires	Tarif / unité
ADE Estrie inc.	22,44 \$, taxes en sus
Sanikure	Refus de soumissionner (manque de personnel)
Beauregard Environnement	12,50 \$, taxes en sus

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir la soumission de Beauregard Environnement au montant de 12,50 \$ l'unité, taxes en sus, pour le nettoyage des 450 puisards. (Adoptée)

2020-06-08-09

7.1.5. Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration - Demande d'aide financière

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de déposer une demande dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration, au montant de 80 000 \$ pour le pavage de diverses rues. (Adoptée)

2020-06-08-10

7.1.6. Parc industriel - Cartographie et caractérisation de deux milieux humides - Mandat

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de mandater la firme T² Environnement afin de cartographier et de caractériser deux milieux humides se trouvant dans le parc industriel pour un montant de 4 475 \$, taxes en sus. (Adoptée)

7.1.7. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, sous-volet 1.1 - Travaux de renouvellement de conduites - Aide financière

Le directeur général fait part d'une correspondance reçue du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation informant que les travaux de renouvellement de conduites sur la 6^e Avenue sont admissibles à une aide financière de 1 295 860 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 607 326 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau et que l'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 642 930 \$.

7.1.8. Infrastructure Canada - Renouvellement de conduites - Exigences en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact et de l'obligation de consulter les peuples autochtones

Le directeur général fait part d'une correspondance reçue d'Infrastructure Canada informant que, suite à l'analyse de l'information fournie jusqu'à maintenant par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et dans le Formulaire intelligent de consultation autochtone et d'évaluation environnementale, Infrastructure Canada est d'avis qu'il n'y a aucune exigence



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

fédérale en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact pour ce projet. De plus, suite à l'analyse de l'information fournie jusqu'à maintenant par ledit ministère et tel qu'indiqué dans la lettre ministérielle d'approbation du projet, Infrastructure Canada est d'avis qu'il n'y a aucune obligation de consulter les peuples autochtones dans le cadre du projet de renouvellement de conduites sur la 6^e Avenue.

2020-06-08-11

7.1.9. Groupe Synergis - Mesure de boues et évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés - Offre de services

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir les services de Groupe Synergis pour la mesure des boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés pour un montant de 3 785 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2020-06-08-12

7.1.10. Asphaltage sur diverses rues - Appel d'offres - Lancement

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, parcs et immeubles à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'environ 240 tonnes métriques d'asphalte pour la réparation de diverses rues. (Adoptée)

2020-06-08-13

7.1.11. Souffleur pour le Walker - Appel d'offres - Lancement

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, parcs et immeubles à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'un souffleur pour le Walker. (Adoptée)

2020-06-08-14

7.1.12. Camion avec benne versante - Appel d'offres - Lancement

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, parcs et immeubles à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion avec benne versante. (Adoptée)

7.2. Administration – Direction générale

7.2.1. Crise du COVID-19 (Coronavirus) - État de la situation

Le directeur général mentionne que le parc Gouin a été rouvert le 20 mai dernier et les parcs de quartier le 1^{er} juin dernier conformément aux annonces de la Santé publique du Québec. Il mentionne aussi que les employés de bureau poursuivent leur travail en mode télétravail à raison de deux jours et demi par semaine et à deux jours par semaine en présence au bureau. Tous les services aux citoyens sont maintenus et les rendez-vous sont priorisés pour rencontrer le personnel.



2020-06-08-15

7.2.2. Syndicat national des employés de la Ville de Richmond – Fête du Canada - Demande

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de répondre favorablement à la demande du Syndicat national des employés de la Ville de Richmond de devancer le congé de la Fête du Canada au 29 juin. (Adoptée)

7.2.3. MRC du Val-Saint-François - Projet de règlement régional no. 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François et Effet de gel durant le processus d'adoption du règlement

Le directeur général dépose une correspondance reçue de la MRC du Val-Saint-François transmettant une copie du projet de Règlement régional no. 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François qui a été adopté le 20 mai dernier et informant que la municipalité dispose d'un délai de 20 jours pour se prononcer sur ledit projet si elle le désire.

2020-06-08-16

7.2.4. MRC du Val-Saint-François - Règlement régional no. 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François et Effet de gel durant le processus d'adoption du règlement - Résolution pour la désignation du technicien en foresterie de la MRC du Val-Saint-François

ATTENDU QUE la MRC a donné un avis de motion lors de la séance du 20 mai 2020 afin d'informer les membres du conseil de son intention d'adopter, conformément à l'article 79.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement régional no. 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE ce règlement vise à régir et encadrer les opérations d'abattage d'arbres et de déboisement forestier dans un objectif d'aménagement durable de la ressource et le maintien du couvert forestier;

ATTENDU QUE par l'adoption de ce règlement, la MRC du Val-Saint-François devient responsable de la gestion du milieu forestier, incluant la délivrance des certificats d'autorisation pour les travaux d'abattage d'arbres et pour les travaux de déboisement visant un changement de vocation du sol;

ATTENDU QUE ce règlement encadre l'abattage d'arbres comme suit:

- en précisant les travaux nécessitant l'obtention d'un certificat d'autorisation;
- en précisant les travaux ne nécessitant pas de certificat d'autorisation;
- en précisant les travaux nécessitant une prescription sylvicole;
- en assurant le maintien de la productivité forestière;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- en interdisant le déboisement pour le changement de vocation à certains endroits;
- en édictant les conditions applicables au déboisement pour le changement de vocation.

ATTENDU QUE ce règlement assure la protection du territoire comme suit:

- en prévoyant les normes relatives à la protection des cours d'eau et des plans d'eau;
- en prévoyant les normes relatives à la protection des bandes boisées lors du déboisement pour changement de vocation;
- en prévoyant des normes relatives à la protection des prises d'eau potable;
- en prévoyant des normes relatives à la protection des pentes fortes;
- en prévoyant des normes relatives à la protection des zones inondables;
- en prévoyant des normes relatives à la protection des milieux humides.

ATTENDU QUE ce règlement encadre l'installation de pont temporaire en prévoyant les normes applicables;

ATTENDU QUE ce règlement encadre la construction de chemin forestier et le drainage comme suit:

- en prévoyant les normes relatives à la construction d'un chemin forestier;
- en prévoyant les normes applicables aux aires d'empilement de bois;
- en prévoyant les normes applicables à la construction d'un fossé de drainage.

ATTENDU QUE ce règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la MRC du Val-Saint-François à l'exception de:

- les terres du domaine de l'état;
- lors de la construction d'une infrastructure, d'un bâtiment ou d'un ouvrage conforme à la réglementation municipale, provinciale ou fédérale;
- à l'intérieur des périmètres d'urbanisation des villes ou municipalités du territoire;
- un terrain d'utilisation résidentielle d'une superficie de 10 000 m² (1 ha) et moins;
- à l'intérieur des secteurs dédiés à la conservation identifiés à la réglementation municipale.



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

ATTENDU QUE l'avis de motion entraîne, conformément à l'article 79.19.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un effet de gel automatique en ce que aucun permis ou certificat ne peut, à compter de l'avis de motion, être accordé par une municipalité locale pour l'exécution de travaux qui, advenant l'adoption de ce règlement, seront prohibés;

ATTENDU QUE la municipalité demeure responsable du traitement des demandes d'information et des demandes de certificats d'autorisation tant et aussi longtemps que le Règlement régional no. 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François ne sera pas entré en vigueur;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'embauche de M. Jean-Guy Boissonneault technicien forestier pour l'administration, la surveillance et l'application du Règlement régional no. 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE le technicien forestier a les connaissances et les compétences requises pour traiter les demandes d'information et les demandes de certificats d'autorisation afin d'assurer le respect du Règlement régional no. 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite confier le traitement des demandes d'information et des demandes de certificats d'autorisation au technicien forestier de la MRC afin d'assurer le respect du Règlement régional no. 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers :

DE NOMMER le technicien forestier de la MRC à titre de personne responsable du traitement des demandes d'information et des demandes de certificats d'autorisation qui lui sont adressées durant la période d'effet de gel, relativement à des travaux d'abattage d'arbres, d'installation de ponts temporaires durant la période des travaux forestiers, de construction de fossés de drainage forestiers, de construction de chemins forestiers;

D'AUTORISER le technicien forestier de la MRC à répondre au nom de la municipalité aux demandes d'informations, durant la période d'effet de gel;

D'AUTORISER le technicien forestier de la MRC à délivrer au nom de la municipalité des certificats d'autorisation durant la période d'effet de gel.

(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

2020-06-08-17

7.2.5. MRC du Val-Saint-François - Projet de règlement régional no. 2020-02 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin d'harmoniser les dispositions sur les coupes forestières avec le nouveau règlement régional concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés de la MRC du Val-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE les dispositions concernant l'abattage d'arbres de la MRC du Val-Saint-François ont été introduites dans le règlement de contrôle intérimaire 95-03 en vigueur depuis le 21 février 1996;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a travaillé un nouveau cadre normatif associé à la protection et la mise en valeur des milieux boisés dans un objectif d'aménagement et d'exploitation durable de la ressource;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François souhaite modifier son schéma d'aménagement révisé afin d'assurer une cohérence entre le document de planification du territoire et le nouveau contenu normatif applicable en matière d'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a déposé et adopté le projet de règlement numéro 2020-02 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Val-Saint-François donne un délai de 20 jours aux municipalités du territoire pour se prononcer sur le projet de règlement no 2020-02 en vertu de l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que la Ville de Richmond formule la recommandation suivante à la MRC du Val-Saint-François, soit de soustraire l'application du règlement no 2020-02 à toutes les zones à l'intérieur du périmètre urbain. (Adoptée)

2020-06-08-18

7.2.6. R.G.M.R. du Bas Saint-François - Enfouissement - Proposition

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec Waste Management pour l'enfouissement des déchets se terminera le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de trouver un autre site pour l'enfouissement desdits déchets;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour l'enfouissement aux tarifs de 59,47 \$ la tonne métrique pour le traitement des matières, 9,69 \$ la tonne métrique pour le transbordement et 23,51 \$ la tonne métrique pour la redevance à l'enfouissement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut contracter directement avec une régie intermunicipale;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder le contrat d'enfouissement des déchets domestiques à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2020.
(Adoptée)

2020-06-08-19

7.2.7. 338, rue Cleevemont - Remplacement des fenêtres

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 338, rue Cleevemont de procéder au remplacement des fenêtres actuelles de sa résidence par des fenêtres à battants en PVC de couleur gris foncé;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation du projet tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le propriétaire du 338, rue Cleevemont à effectuer les travaux de rénovation, consistant au changement des fenêtres actuelles par des fenêtres à battants en PVC de couleur gris foncé, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.
(Adoptée)

2020-06-08-20

7.2.8. Comité de promotion industrielle de la zone de Richmond - Local à la halte routière - Non-renouvellement du bail

CONSIDÉRANT QUE le Comité de promotion industrielle de la région de Richmond ne souhaite pas renouveler le bail pour un local à la halte routière située sur le territoire de la municipalité du Canton de Melbourne;

CONSIDÉRANT QUE ledit bail se termine le 22 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le syndic chargé d'administrer la halte routière, soit Ernst & Young, a proposé une location d'un an au coût de 5 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a une demande de local par la Coopérative de rayonnement de Richmond et qu'elle ne dispose d'aucun endroit en ce moment;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le maire ou le maire



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

suppléant et le directeur général à signer le bail d'une année avec le syndic Ernst & Young pour la location d'un local à la halte routière située dans la municipalité du Canton de Melbourne, au montant de 5 000 \$ par année, renouvelable par période d'une année à la condition que la Coopérative de rayonnement de Richmond souhaite s'y établir. (Adoptée)

2020-06-08-21

7.2.9. Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (décret no. 403-2019) - Engagement de la Ville visant l'acquisition de la propriété sise au 23, rue Wilfrid - Résolution

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a, par le décret no. 403-2019, décrété un Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce programme d'aide financière, la propriétaire de l'immeuble sis au 23, rue Wilfrid, a choisi d'utiliser l'aide financière octroyée à des fins d'allocation de départ et, par conséquent, s'est engagé à procéder à la démolition de son immeuble et à procéder à l'élimination des fondations résiduelles en conformité avec les lois et les règlements en vigueur de façon à ce que cette élimination ne constitue pas un risque pour les personnes;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire, Mme Bibiane Jean Cloutier, a demandé par écrit, à la Ville de s'engager à acquérir le terrain pour la somme nominale de 1,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville souhaite acquérir le terrain;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers :

QUE dès que Madame Viviane Jeanson-Cloutier, propriétaire du 23, rue Wilfrid, aura procédé à la démolition de son immeuble et procédé à l'élimination des fondations résiduelles en conformité avec les lois et les règlements en vigueur de façon à ce que cette élimination ne constitue pas un risque pour les personnes, la Ville de Richmond s'engage à acquérir le lot no. 5 533 696 du Cadastre du Québec, pour la somme nominale de 1,00 \$;

QUE la Ville de Richmond mandate la notaire Me Isabelle Dumont pour la préparation du contrat de cession du lot no. 5 533 696 du Cadastre du Québec, propriété de Madame Viviane Jeanson-Cloutier, et ce, pour la somme de 1,00 \$;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la Ville de Richmond;

QUE les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de la publication par voie électronique de l'acte notarié ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

notarié soient payables par la Ville à même les activités financières de l'année en cours;

QUE cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier; ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire. (Adoptée)

7.3. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

7.3.1. Sécurité publique Québec – Paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec – Report des échéances

Le directeur informe que le gouvernement du Québec a adopté un règlement temporaire afin de reporter les paiements prévus les 30 juin et 31 octobre 2020 en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

8. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUIS, DE DONNS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

8.1. Centre d'art de Richmond – Dette du Centre d'art de Richmond envers la Ville de Richmond

Les élus demandent au directeur général d'organiser une rencontre avec le conseil d'administration du Centre d'art afin de discuter de leur demande.

2020-06-08-22

8.2. M. François Daigle – Projet « Adolescents actifs » - Demande d'aide financière

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière de 1960 \$ à M. François Daigle pour la réalisation de son projet « Adolescents actifs » au cours de la saison estivale 2020. (Adoptée)

2020-06-08-23

8.3. École secondaire régionale de Richmond – Cérémonie de graduation des finissants – Demande d'aide technique

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder l'aide technique demandée afin que l'École secondaire régionale de Richmond puisse souligner la graduation de ses élèves. (Adoptée)



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

8.4. Journal Actualités/L'Étincelle – Fête Nationale et Fête du Canada – Offre de publicité

Le directeur dépose une offre de publicité reçue du Journal Actualités/L'Étincelle pour la Fête Nationale et la Fête du Canada.

9. CORRESPONDANCES DIVERSES

9.1. Tourisme Cantons-de-l'Est – Reprise sécuritaire de l'industrie et mesures financières de soutien prévues par le gouvernement du Québec

Le directeur fait part d'un communiqué de presse émis par Tourisme Cantons-de-l'Est informant de son engagement plein et entier pour mettre en œuvre le nécessaire à une reprise sécuritaire de l'industrie, mais souhaite en savoir plus sur les mesures financières de soutien prévues par le gouvernement du Québec.

2020-06-08-24

10. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes au montant de 258 636,50 \$ tel qu'il appert au tableau préparé par Mme Donna Smith, en date du 4 juin 2020. (Adoptée)

2020-06-08-25

11. FACTURES À ÊTRE APPROUVÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 286 386,49 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus. (Adoptée)

8 JUIN 2020			
FACTURES A ETRE APPROUVEES PAR LE CONSEIL			
		AVANT	APRES
		TAXES	TAXES
LES ENTREPRISES MECA FUZION	4 VANNES - FILTRATION	7 260,00	8 347,19
LES EQUIPEMENTS MARQUIS INC.	BALAI TASSEUR & BROSSE	12 045,00	13 848,74



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CDTEC CALIBRATION INC.	REPLACEMENT DETECTEURS DE GAZ - ARENA	5 901,00	6 784,68
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA	ALUN	5 926,69	6 814,21
MINISTRE DES FINANCES	SURETE DU QUEBEC (2 VERSEMENTS)	217 840,00	217 840,00
TECH-NIC RESEAU CONSEIL	4 ORDI & 1 PORTABLE	5 280,00	6 071,61
AVIZO EXPERTS-CONSEILS	SUIVI DU DEPOT DE NEIGES	4 871,30	5 600,78
HUPPE REFRIGERATION	CLIMATISATION - CAE	12 000,00	13 797,00
LES ENTREPRISES MYRROY INC.	BALAYAGE DES RUES	15 262,50	17 548,06
GRAND TOTAL		286 386,49	296 652,27

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1. Travaux rue Belmont

Le conseiller Mallette s'informe à savoir quand seront terminés les travaux sur la rue Belmont. Il lui est précisé que ce devrait être d'ici la fin du mois de juin.

12.2. Terrains vacants – Hautes herbes

Les élus soulèvent plusieurs cas d'hautes herbes sur les terrains vacants et des pelouses trop longues et demandent que l'inspecteur municipal intervienne le plus rapidement possible.

12.3. COVID-19 en Estrie - Visioconférence

La conseillère Varnier invite les élus à prendre part à une visioconférence ayant pour objectif le dégagement d'un portrait de l'impact de la COVID-19 en Estrie.

12.4. Grand défi Pierre Lavoie

Les 19, 20 et 21 juin se tiendra le Grand Défi Pierre Lavoie soit une marche, une course ou du vélo ayant pour objectif de parcourir un million de kilomètres partout au Québec.



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

2020-06-08-26

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 20 h 54, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)

Maire

Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 731.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier